



Michel MÉNARD

Député de Loire-Atlantique
Vice-président du Conseil Général de Loire-Atlantique

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Education Nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Carquefou, le 25 septembre 2009

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'occasion d'interpeller à plusieurs reprises votre prédécesseur, depuis le début de l'année 2009, sur la situation des plus de 30 000 EVS/AVS dont le contrat est arrivé à terme en juin ou en août dernier, dénonçant à la fois le peu de cas réservé à ces salariés remerciés après 3 ans de service au sein de l'Education Nationale (6 pour les AVS), mais aussi les conséquences pour les établissements, les enseignants, les élèves et parmi eux les enfants en situation de handicap.

Les personnels concernés se sont mobilisés durant des mois, soutenus par la communauté éducative et les organisations syndicales, pour réclamer des mesures d'urgence (reconnaissance d'acquis d'expérience, notamment), mais aussi la continuité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et la reconnaissance et professionnalisation du métier d'accompagnant. Nous avons été nombreux, parmi les parlementaires d'opposition, à soutenir ces revendications à nos yeux légitimes, auprès de Xavier DARCOS.

L'ampleur de la mobilisation a finalement contraint le Gouvernement à prendre à toute hâte et alors que les premiers contrats étaient déjà parvenus à leur terme, un certain nombre de mesures en faveur de ces personnels. Un accord cadre a été signé avec une entreprise de service à la personne (en vue d'un réemploi prioritaire de ces personnels). Et surtout, vous avez fait voter un amendement visant à permettre le réemploi des personnels exerçant une mission d'accompagnement d'enfant en situation de handicap dans le cadre d'une continuité de cet accompagnement. Cette dernière mesure, particulièrement médiatisée, devait permettre, selon le discours tenu initialement, c'est-à-dire en juillet dernier, d'assurer le réemploi de 5 à 6 000 AVS/EVS, par le milieu associatif, mais avec un financement Etat.

Force est de constater, près d'un mois après la rentrée scolaire, que l'impact de ces mesures s'est avéré extrêmement limité et qu'une nouvelle fois, les promesses n'ont pas été tenues...

Le scénario craint par les personnels et la communauté éducative s'est confirmé dans les faits : 30 000 EVS/AVS sont aujourd'hui privés d'emploi et laissés sans perspective faute d'avoir pu bénéficier des formations pourtant prévues dans leur contrat. Les mesures de réemploi, prises par ailleurs beaucoup trop tardivement, sont de fait très limitées et n'ont pas apportées les réponses que les salariés attendaient. Par ailleurs, le départ de ces personnels a contribué un peu plus à la désorganisation des établissements déjà confrontés à la baisse des effectifs enseignants (suppressions de postes, non remplacement des enseignants, démantèlement des RASED). De nouveaux personnels ont pu être recrutés pour remplacer ceux dont le contrat s'est achevé en juin dernier. Mais de nombreuses questions restent sans réponse sur le sujet : le nombre de postes a-t-il été maintenu ? L'ensemble des postes a-t-il été pourvu ? Sur quels types de contrats ont-ils été recrutés ? Et avec quels engagement en terme de suivi, de formation, de professionnalisation ?

Il en va de même de l'amendement qui devait organiser le réemploi des personnels accompagnants d'enfants handicapés et dont l'application a été restreinte depuis juillet aux seuls personnels ayant acquis des savoirs « spécifiques » auprès d'enfants « à besoins particuliers rares ». Dans les discours, le nombre de personnels concernés est passé de 5 000 à quelques centaines. Là encore, le plus grand flou persiste sur le nombre de personnels effectivement repris dans ce cadre. Comme sur le nombre de postes maintenus et la campagne de recrutement de nouveaux personnels d'accompagnement pour les élèves en situation de handicap. A ce jour, de nombreux enfants demeurent privés de scolarisation faute d'accompagnant. Quand ces élèves pourront-ils, à leur tour, faire leur rentrée ?


La communication du Gouvernement et de votre Ministère sur le sujet fait preuve de la plus grande confusion dont je ne veux pas croire qu'elle soit entretenue de manière volontaire et afin d'étouffer des revendications légitimes qui ne manqueront pas d'être de nouveau exprimées. La situation actuelle est inacceptable tant elle dénote un manque d'ambition manifeste pour les enfants en situation de handicap et pour les personnels.

Le Gouvernement doit ainsi, dans les plus brefs délais, s'engager sur des chiffres précis et transparents concernant tout à la fois le nombre de personnels arrivés en fin de contrat à la fin de la dernière année scolaire, le nombre de personnels recrutés afin de remplacer ces derniers et les conditions de ces recrutements, le nombre de réemplois d'EVS/AVS intervenu dans le cadre des mesures gouvernementales, le nombre d'accompagnants d'enfants en situation de handicap en poste actuellement, etc.

Je souhaiterais également que vous puissiez me préciser les mesures que compte prendre le Gouvernement afin que l'ensemble des nouveaux recrutés AVS/EVS (missions administratives ou accompagnement), récemment introduits en poste au sein des établissements, ne connaissent pas, dans quelques années, une situation analogue à celle de leurs prédécesseurs qui n'est que la résultante de l'inconséquence de l'Etat.

J'attends enfin de connaître le schéma et le calendrier envisagé par le Gouvernement afin de tenir ses engagements en vue de parvenir à la reconnaissance et la professionnalisation du métier d'accompagnement des enfants en situation de handicap. Il est temps, plus de quatre ans après le vote de la loi sur le handicap qui a reconnu le droit à la scolarisation en milieu ordinaire pour tous ces enfants, que l'Etat se donne les moyens de ses ambitions.

Dans l'attente de vous lire sur ces sujets, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.



Michel MÉNARD